DECISION

Numéro de la réclamation/demande: 51

Réclamation

Epreuve: Championnat de France Espoirs Glisse Course n°:': 10

Date de l'instruction: 23/08/2019

PARTIES ET TEMOINS

Réclamant: SL 16 - FRA 1049 - Adrien PEAN DE PONFILLY

Réclamé: SL 16 - FRA 93 - Mathias SCHLICK

RECEVABILITE

Objections au jury: Non

Dans le temps limite: Dans le temps limite

Incident identifié: Oui

Appel correct: Protest hélé **Pavillon rouge arboré:** Non requis

DECISION: Réclamation recevable

PROCEDURAL MATTERS

FAITS ETABLIS

1049 tribord au près.

93 tribord au près en route libre à 3 longueurs devant et deux longueurs au dessous de 1049.

93 vire de bord.

93 babord est en route de collision avec 1049 tribord.

93 ne modifie pas sa route.

1049 vire à une demi longueur de 93 et se retrouve une demi-longueur sous le vent et derrière 93.

Schéma: Croquis non validé

CONCLUSIONS ET REGLES APPLICABLES

93 bâbord a manqué à se maintenir à l'écart de 1049 tribord, comme requis par la règle 10.

Date et heure: 23/08/2019 15:50 CEST'

93 est DSQ course 10.

JURY

Présidée par: Bruno Le Maître (FRA)

Membres du jury: Baptiste Verniest (FRA), Patrick Bréhier (FRA), Anais Bonnabesse (FRA)

Imprimé: 23 août

22h34